

## Le Burundi lève l'interdiction d'un collectif de la société civile

@rib News, 05/12/2009 â€“ Source AFPLe ministre burundais de l'Intérieur a "suspendu" la mesure d'interdiction qui visait l'un des principaux collectifs de la société civile depuis le 23 novembre, a-t-on appris samedi de sources concordantes. "Nous suspendons les effets de l'ordonnance du 23 novembre portant annulation de l'agrément du Forum pour le renforcement de la société civile (Forsc)", indique une nouvelle ordonnance du ministre Edouard Nduwimana datant de vendredi.

"Nous sommes satisfaits car cette décision du ministre signifie que les bureaux du Forsc, ses organes et tous ses programmes vont se remettre à fonctionner normalement à partir d'aujourd'hui", a affirmé à la presse Onesphore Nduwayo, président de l'Observatoire de l'action gouvernementale (OAG), au nom de la société civile burundaise. La décision a été annoncée après plusieurs jours de négociations entre le ministre de l'Intérieur et des leaders de la société civile. Le ministre burundais de l'Intérieur avait interdit le Forsc -- qui regroupe 150 associations -- pour un motif administratif. "Le gouvernement du Burundi a subi de très fortes pressions de la part de la communauté internationale, notamment de l'Union européenne (...), il a dû lâcher du lest et laisser le Forsc reprendre ses activités, en essayant de sauver la face d'où cette décision de suspension de la sanction", a expliqué un cadre du ministère de l'Intérieur, sous couvert d'anonymat. Le coordinateur de Forsc, Pacifique Nininahazwe, qui est la tête du combat pour "la vérité sur l'assassinat de Ernest Manirumva (le vice-président d'une association de lutte contre la corruption, assassiné en mai 2009)", affirme depuis près d'un mois avoir fait l'objet de menaces de mort. Le Burundi compte organiser en 2010 des élections générales.